



S O G E S T R A N

Société Anonyme
Au Capital de 7.609.963,50 Euros

Siège Social
11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE-MARITIME
DÉPÔT DU 23/8/07
R.C.S. 75 B 131
A 1977

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 JUIN 2007**

L'An Deux Mil Sept,
Le Vingt Neuf Juin à Onze Heures,
Au Siège Social,

Messieurs les Actionnaires de la Société SOGESTRAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur la convocation du Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées en date du 08 Juin 2007 à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2006,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes, du bilan et de ces conventions,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Nomination de Monsieur Thierry LEFEVRE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de l'EURL BXA, démissionnaire,
- Nomination de KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Claude BOUTE, démissionnaire,
- Questions diverses.

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- Pouvoirs en vue des formalités.

FEUILLE DE PRESENCE

Il est dressé une feuille de présence, conformément aux Statuts, qui est signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataires.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que huit Actionnaires, représentant la totalité des actions composant le Capital Social, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Gérard PERRIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Pascal GIRARDET et Monsieur François HAAS, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs. Monsieur Patrice PERRIN est désigné Secrétaire.

DOCUMENTS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des Actionnaires, appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- la feuille de présence à l'Assemblée émarginée par les Membres du bureau,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de la Société,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des Actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux Articles L. 225-115 du Code de Commerce et 135 du Décret du 23 Mars 1967 - N° 67.236, ont été tenus à la disposition des Actionnaires de la Société, au Siège Social, à compter de la convocation à l'Assemblée, soit le 08 Juin 2007.

L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration aux Membres de l'Assemblée, puis il passe la parole à Messieurs les Commissaires aux comptes, qui donnent lecture de leurs rapports.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte entre les Membres de l'Assemblée. La discussion close, Monsieur le Président propose de passer au vote des résolutions :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, et le rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 17.568 Euros, et l'impôt correspondant s'élevant à 3.750 Euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, après avoir entendu le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des Articles L. 357-1 et suivants du Code de Commerce, faisant ressortir un résultat Groupe après mise en équivalence de 7.909 K€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **1.834,411,47 €**, ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice **1.834.411,47 €**
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau bénéficiaire antérieur **11.942.161,78 €**

- Formant un bénéfice distribuable de **13.776.573,25 €**
- A titre de dividendes aux Actionnaires **384.240,78 €**
soit 0,77 € pour chacune des 499.014 Actions composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit au profit des Actionnaires, personnes physiques, à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Solde en Report à Nouveau **13.392.332,47 €**

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

- 2003 **0 €**
- 2004 **0,77 €**
- 2005 **0,77 €**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, intervenues ou poursuivies durant l'exercice 2006, approuve successivement, dans les conditions de l'Article L. 225-40 dudit Code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

CINQUEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires fixe à 10.000 €uros le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours et les exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé ; cette somme sera, le cas échéant, ramenée à celle dont la législation fiscale admet la déduction des bénéfices imposables de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte de la démission de l'EURL BXA de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de notre Société, et décide de nommer en ses lieu et place : Monsieur Thierry LEFEVRE, domicilié à CAEN [14000] 1 Rue Claude Bloch, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Claude BOUTE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de notre Société, suite à sa décision de cessation d'activité, et décide de nommer en ses lieu et place : la Société KPMG SA, dont le Siège Social est à LE HAVRE (76600) 70 Rue Charles Laffitte, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les dispositions de la Loi du 19 Février 2001 relative à l'épargne salariale, constatant que les salariés de l'entreprise ne détiennent aucune action de capital de la Société au 31 Décembre 2006, et connaissance prise du projet de résolution soumise à ses suffrages proposant le principe d'une augmentation du capital social réservée aux salariés, entraînant la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et déléguant au Conseil les modalités de cette augmentation qui ne pourra excéder 3 % du Capital Social, décide de la rejeter.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives nécessaires.



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,	Les Scrutateurs,	Le Secrétaire,
Pour copie certifiée conforme Le Président du Conseil d'Administration  Gérard PERRIN	Pascal GIRARDET	François HAAS
		Patrice PERRIN

CLAUDE BOUTE

Licencié ès-sciences économiques

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

29, RUE JULES-SIEGFRIED

76600 LE HAVRE

TEL. 02 35 42 59 00

LE HAVRE, le 11 Avril 2007

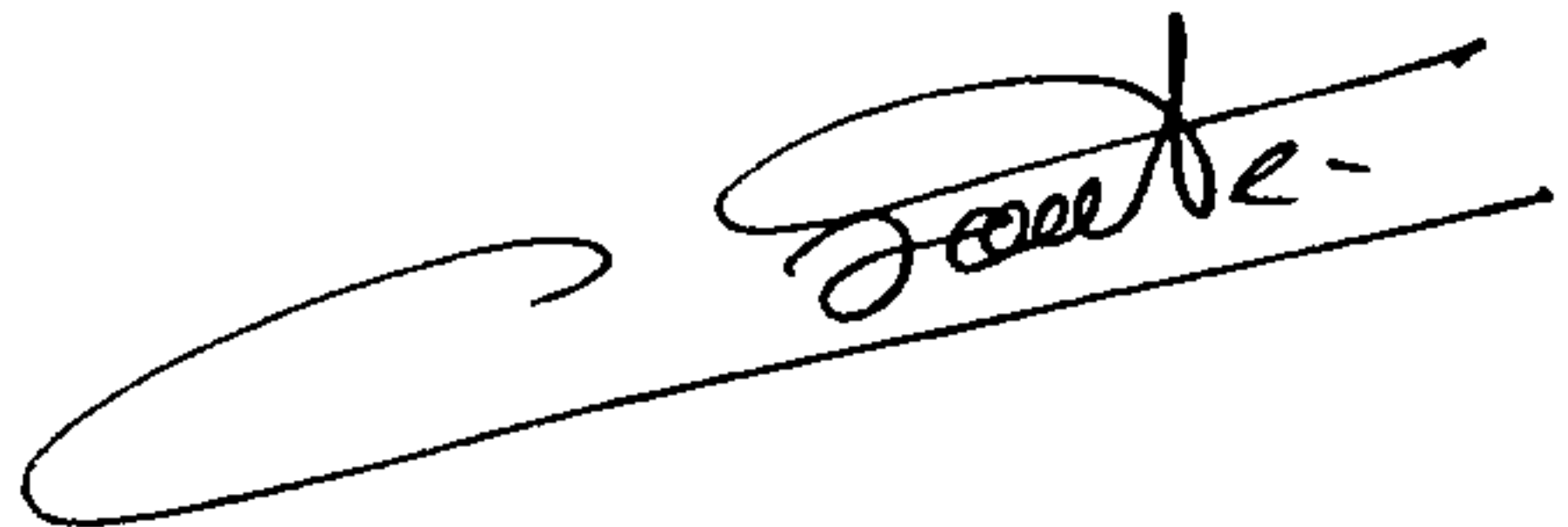
**à Monsieur Le Président
du Conseil d'Administration
SA SOGESTRAN
11, Rue du Pont V
76600 LE HAVRE**

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de votre société.

Cette démission prendra effet lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006 et plus précisément après la résolution qui se prononcera sur ces comptes.

Vous remerciant de la confiance que vous m'avez accordée, je vous prie de vouloir bien croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



EURL B.X.A.

LE HAVRE, le 02 Avril 2007

29, RUE JULES-SIEGFRIED

76600 LE HAVRE

TEL. 02 35 42 59 00

**à Monsieur Le Président
du Conseil d'Administration
SA SOGESTRAN
11, Rue du Pont V
76600 LE HAVRE**

Monsieur Le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de démissionner de notre mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette démission prendra effet lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006 et plus précisément après la résolution qui se prononcera sur ces comptes.

Vous remerciant de la confiance que vous nous avez accordée, nous vous prions de vouloir bien croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. X. A.', written over a horizontal line.



KPMG Entreprises
Estuaire
70 rue Charles Laffitte
B.P. 1124
76063 Le Havre Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 74 76 00
Télécopie : +33 (0)2 32 74 76 01
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf : T.M.

Personnel et confidentiel

Société SOGESTRAN
Monsieur le Président du Conseil d'Administration
11 rue du Pont V
76600 Le Havre

Le Havre, le jeudi 26 juillet 2007

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre accord concernant notre nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire de votre société, mandat confié par votre assemblée générale en date du 29 juin 2007.

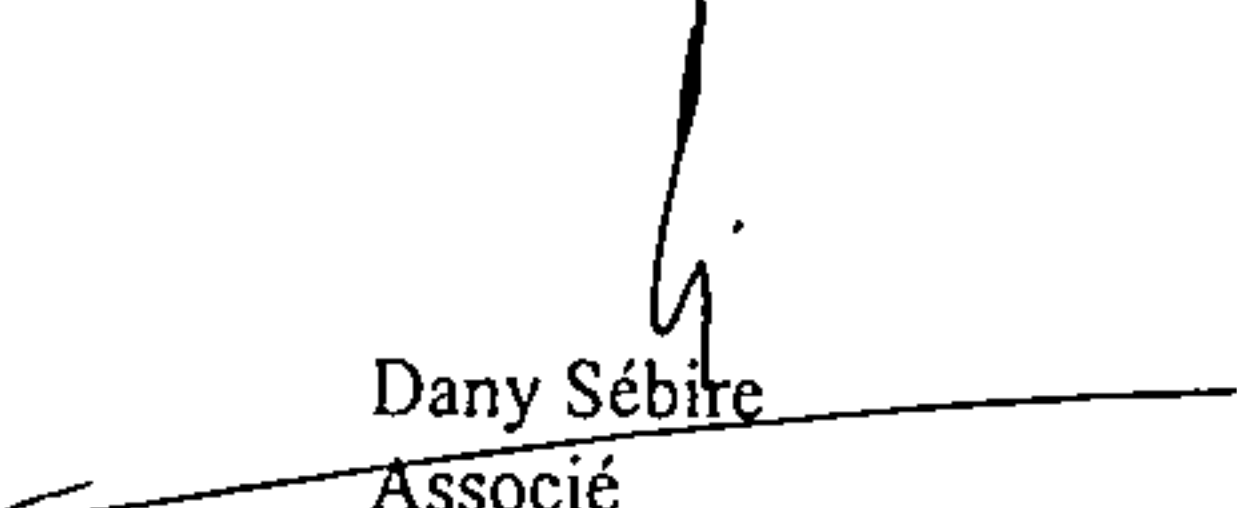
Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations et précisions suivantes :

- KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance, est un cabinet membre de KPMG International. KPMG International est une coopérative de droit suisse qui ne propose pas de services à des clients. Tous les services sont réalisés par les cabinets membres de KPMG International qui sont des entités légalement distinctes.
- Notre cabinet n'a pas procédé, au cours des deux derniers exercices, à la vérification d'opérations d'apports ou de fusion de votre société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.
- Notre cabinet ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par le Code de commerce.
- Préalablement à l'acceptation de cette mission, nous avons vérifié que son accomplissement est compatible avec les règles de notre Code de déontologie.

Nous restons à votre disposition pour apporter toute information complémentaire souhaitée.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.


Dany Sébire
Associé

CRCC

D E R O U E N

ATTESTATION

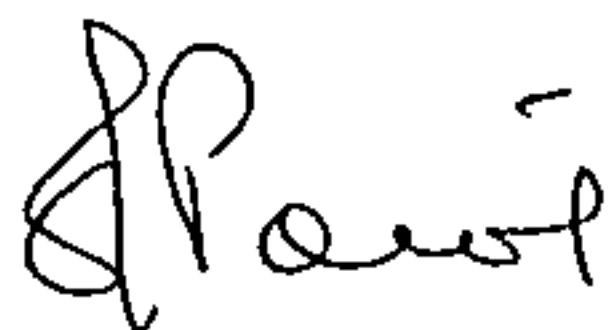
Je soussigné Pierre LORDEREAU, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que:

M. Dany SEBIRE
70 rue Charles Laffitte
BP 1124
76063 LE HAVRE CEDEX

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen

Fait à Rouen, le 12 mars 2007
Pour servir et valoir ce que de droit

Le Président,
Pierre LORDEREAU



p.o. Michèle PAROT

Société Sogestran
Monsieur le Président du Conseil d'Administration
11 rue du Pont V
76600 LE HAVRE

A Caen, le 26 Juillet 2007

Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Monsieur le Président,

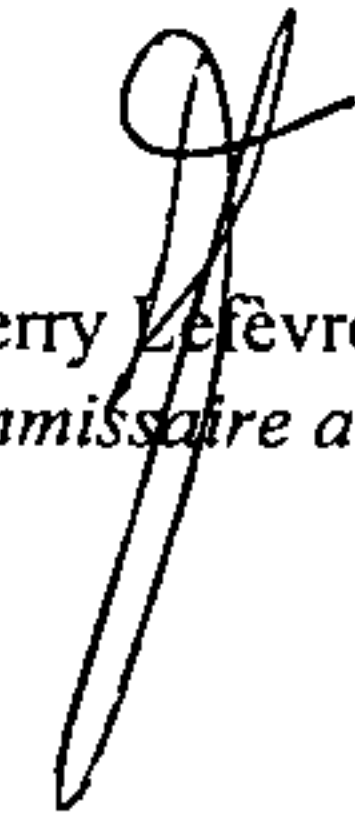
J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord concernant ma nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant de votre société, mandat confié par votre assemblée générale en date du 29 juin 2007.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les informations et précisions suivantes :

- Je n'ai pas procédé, au cours des deux dernières années, à la vérification d'opérations d'apports ou de fusion de votre société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce.
- Je vous précise que je ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par le Code de commerce.
- Préalablement à l'acceptation de cette mission, j'ai vérifié que son accomplissement est compatible avec les règles du Code de déontologie.

Je reste à votre disposition pour apporter toute information complémentaire souhaitée.

Vous remerciant de la confiance que vous me témoignez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Thierry Lefèvre
Commissaire aux comptes



ATTESTATION

Je soussigné, Eric PIOU, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de CAEN, certifie que :

Monsieur Thierry LEFEVRE
KPMG ENTREPRISES
1 rue Claude Bloch
BP 5122
14079 CAEN CEDEX 5

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis 1992.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CAEN, le 29 janvier 2007

Pp Le Président,
Eric PIOU